



Amende, subtilité dans sa rédaction

Par **Guillaume blin**, le **05/07/2021 à 16:48**

[size= 12px; font-style: normal; font-variant-caps: normal; font-weight: normal; letter-spacing: normal; orphans: auto; text-align: start; text-indent: 0px; text-transform: none; white-space: normal; widows: auto; word-spacing: 0px; -webkit-text-size-adjust: auto; -webkit-text-stroke-width: 0px; text-decoration: none; margin: 0px; border: 0px; outline: 0px; vertical-align: top; color: #222222; font-family: Verdana, Arial, sans-serif; background-color: #ffffff; padding: 0px 0px 0px 0px !important 0px]Bonjour,[/size]

J'ai un scooter 125, et j'ai reçu hier une amende pour "inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge".

J'ai donc une amende de 90 à payer, jusque là tout est normal.

Par contre dans la case "Effet(s) sur le permis de conduire", j'ai la mention "cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire".

Au final tant mieux pour moi, mais j'étais persuadé de perdre automatiquement 4 points pour cette infraction, pour quelle raison ce n'est pas le cas ?

L avis de contravention est un avis officiel mais ne mentionne aucun retrait de points , il devrait faire foi dans le cas ou lors du paiement on me retire des points?

Sachant que j' ai été intercepté mais rien signé.

Merci pour votre aide et bonne journée

Par **LESEMAPHORE**, le **05/07/2021 à 18:22**

Bonjour

Mettre en ligne l'avis est 90 fois mieux qu'un long discours .

qu'il a til inscrit en introduction en haut à gauche ?

il y a 3 possibilités , seule la lecture de l'avis double du PV pourrait nous renseigner.

Par **Guillaume blin**, le **05/07/2021** à **23:27**

bonsoir

Merci pour votre message voici l avis reçu

<https://www.casimages.com/i/210705113828905850.jpg.html>

Une belle soiree 🍷

Par **LESEMAPHORE**, le **06/07/2021** à **07:53**

Bonjour

Oui totale incoherence puisque intercepté et identité relevée par PM NICE .

Vehicule soumis à permis de conduire .

L'avis ne vous porte pas prejudice , payez les 90€

Si les points vous etaient ôtés vous pourrez faire un recours amiable aupres du BNDC

En sachant que cette erreur est en votre faveur